

Vers un report des présidentielles

L'élection présidentielle de novembre 2016 semble compromise en RDC. Certains observateurs pensent que le clan Kabila manœuvre...

La Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo a ouvert la voie mardi à un report du cycle électoral devant mener à la présidentielle de fin 2016.

Le président Joseph Kabila avait promulgué en février une loi créant 21 nouvelles provinces. Les gouverneurs et vice-gouverneurs de ces entités devaient être élus en octobre mais la Commission électorale nationale indépendante (Céni), face à l'impossibilité d'organiser ces élections avait choisi de saisir la Cour constitutionnelle.

Celle-ci a ordonné mardi dans un arrêt rendu public lors d'une audience à Kinshasa que les élections des gouverneurs des provinces nouvellement créées devaient avoir lieu « im-

pérativement » avant le premier scrutin devant ouvrir ce cycle, en octobre.

Les gouverneurs avant les députés

Répondant à une requête en interprétation de la Commission électorale nationale indépendante, la Cour a ainsi « *enjoint au gouvernement* » de la RDC de doter la Céni « *des moyens nécessaires pour l'organisation impérative des élections des gouverneurs [...] des nouvelles provinces avant toute élection des députés provinciaux et sur toute l'étendue de la République.* »

La Cour constitutionnelle « ordonne » aussi au gouvernement de « *prendre sans tarder des dispositions transitoires exceptionnelles pour faire régner l'ordre public, la sécurité et assurer la régularité ainsi que la continuité des services publics dans les provinces concernées.* »

La Cour ne précise pas la nature de ces mesures mais, depuis plusieurs jours dans les médias congolais, on évoque une nomination des gouverneurs et vice-gouverneurs par le pouvoir exécutif.

Par ailleurs, elle ordonne à la Céni « *d'évaluer en toute indépendance et impartialité tout le processus électoral conduisant aux élections prévues dans son calendrier global* » publié en février.

Aux termes de la Constitution, le président Kabila, au pouvoir depuis 2001, ne peut briguer un troisième mandat lors de la présidentielle prévue pour novembre 2016 mais il entretient le doute sur son avenir politique et ses intentions.

L'opposition et une partie de la majorité accusent le clan présidentiel de comploter pour permettre au chef de l'État de rester au pouvoir au-delà du terme de son mandat, entre autres en retardant la tenue de l'élection à la magistrature suprême. ■